

REPONSE A LA QUESTION ECRITE INTITULEE « QUEL AVENIR POUR LES DEUX PISCINES DE PORRENTRUY ? » (N° 1311) (LE CENTRE)

Séance du 13 novembre 2025

Point n° 10

Piscine découverte

La piscine découverte est actuellement propriété de la Commune de Porrentruy, mais son exploitation est assurée par le SIDP (Syndicat intercommunal du district de Porrentruy) dans le cadre d'une convention. À moyen terme, la volonté de la Municipalité est de procéder à la vente de cette infrastructure, une fois les travaux de rénovation des vestiaires réalisés. Une telle évolution aurait du sens, dans la mesure où les infrastructures de la patinoire ainsi que le personnel technique sont déjà gérés par le SIDP, ce qui permettrait de regrouper la gestion des équipements sportifs aquatiques et de glace au sein d'une même entité.

Concernant la réduction de l'ouverture en cas de mauvais temps, chaque période de fermeture en cours de saison permet une économie en personnel (deux surveillants de bassins) équivalent à environ CHF 1'000.- par jour. S'agissant du report de l'ouverture en début de saison et de l'anticipation de la fermeture en fin de saison, elle a été décidée suite au constat selon lequel la météo était rarement clémente durant ces périodes et la fréquentation de la piscine très faible, voire nulle. L'économie ainsi faite est estimée à environ CHF 16'000.- par semaine.

Piscine des Tilleuls

S'agissant de la piscine couverte des Tilleuls, la situation s'inscrit dans le cadre de la mesure 513 du Plan équilibre 22–26 de l'État jurassien, qui prévoit la cession du Centre sportif des Tilleuls à la Municipalité ou au SIDP. Aucune de ces deux entités n'ayant souhaité reprendre la gestion et la charge financière du site, la Municipalité s'est penchée sur une autre piste : la vente à un acteur privé.

Lors de sa séance du 21 octobre 2025, le Gouvernement jurassien a donné son accord à la création d'un groupe de travail, auquel la Municipalité sera associée, chargé d'évaluer la faisabilité et le processus de vente.

Des inquiétudes ont été soulevées par le Service de la formation postobligatoire (SFP), notamment en lien avec le passage de la maturité gymnasiale en quatre ans à l'horizon 2032, qui entraînera une hausse d'environ 30 % du nombre d'élèves. Le SFP craint un manque futur de salles de sport, le Centre sportif des Tilleuls en comportant une. Ces échanges ont toutefois le mérite d'accélérer la réflexion sur les besoins futurs en infrastructures scolaires et sportives à Porrentruy.

La fermeture estivale de la piscine des Tilleuls a été décidée et validée par la Commission de gestion du Centre sportif. Cette fermeture, appliquée en juillet-août dès 2025, puis de juin à août dès 2026, constitue une mesure d'économie compensatoire dans l'attente de la mise en œuvre de la mesure 513 du Plan équilibre.

Une convention a également été signée entre toutes les parties pour permettre la mise à disposition du personnel du Centre sportif au SIDP durant cette période.

Enfin, la convention liant la République et Canton du Jura à la Municipalité pour la gestion du Centre sportif demeure valable jusqu'au 31 décembre 2028. Si une vente à un privé devait être conclue avant cette échéance, il conviendra de dénoncer la convention actuelle et d'en négocier une nouvelle portant sur la gestion des autres sites, notamment le Banné et l'Oiselier. Dans le cas contraire, si la vente ne devait pas se concrétiser, toutes les parties devront être réunies à nouveau pour définir les modalités de gestion postérieures à 2028.

27 octobre 2025

Le Conseil municipal